



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 8411

du 03/01/2022

Financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Comptage des élèves du 17 janvier 2022

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 17/01/2022
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Comptage des élèves - constitution du fichier de tous les élèves
-----------------------	--

Mots-clés	comptage des élèves - 17 janvier - Financement
-----------	--

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires
----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire
Ens. officiel subventionné	Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. libre subventionné	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Libre confessionnel	
Libre non confessionnel	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMSLes pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none">Les Vérificateurs
--

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'enseignement obligatoire - Fabrice Aerts Bancken - Directeur général
--

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Meyers Mathilde	Direction générale de l'enseignement obligatoire - Service du comptage des élèves	02/690.88.62 mathilde.meyers@cfwb.be

Comptage des élèves au 17 janvier 2022

Madame,
Monsieur,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2022.

Comme vous le savez, le comptage des élèves, qui interviendra cette année le 17 janvier 2022, revêt une importance extrême. C'est en effet sur lui que repose la majeure partie du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme chaque année, les informations utiles sont transmises au moyen d'un fichier reprenant la population scolaire francophone qui doit être remis à la Cour des Comptes pour contrôle et validation.

Afin que mes services puissent fournir ce fichier dans le délai requis, je vous prie transférer les données de tous les élèves, même libres, inscrits dans votre école le **lundi 17 janvier 2022 à la première heure de cours**. Il est demandé aux écoles de procéder à ce transfert au plus tard pour le **vendredi 28 janvier 2022**.

Attention cependant de ne pas prendre en compte :

- les élèves inscrits, mais qui ne sont jamais venus sans que leur absence soit couverte par un certificat médical longue durée.
- les élèves ayant quitté définitivement l'école avant le 17 janvier 2022.

Transfert des données

Principe :

Pour rappel, toutes les écoles, quel que soit leur niveau ou type et quel que soit le réseau auxquels elles appartiennent, envoient les données de leurs élèves dans la base SIEL, soit directement dans l'application accessible sur le web, soit par l'envoi de ces données depuis leur application locale. C'est la confirmation réalisée par l'utilisateur école qui certifie au Service Comptage des Elèves que les données sont correctes aux yeux de l'école. Ces données seront validées ou corrigées par le vérificateur lors de son passage.

Si la « photo » des données SIEL de chaque école est utilisée à deux dates de référence (comptages d'octobre et de janvier), il importe de rappeler que les données de SIEL doivent être adaptées en permanence, tout au long de l'année scolaire, notamment dans le cas de la clôture de l'inscription d'un élève ou dans celui de l'inscription d'un nouvel élève.

Comment effectuer le transfert des données

- depuis l'application ProEco pour toutes les écoles utilisant cette application ;
- depuis PRIMVER pour les écoles de l'enseignement fondamental ordinaire qui utilisent SIEL ou CREOS ;
- depuis SIEL pour les écoles de l'enseignement secondaire ordinaire et pour les écoles de l'enseignement spécialisé qui utilisent SIEL.

NB : pour les écoles de l'enseignement secondaire ordinaire, une fois le transfert réalisé dans SIEL, il convient également de procéder au transfert du dossier « population » à l'administration dans l'application GOSS.

Mode d'emploi et contacts :

Chaque utilisateur se référera au paragraphe qui le concerne en fonction de sa situation propre.

- Utilisateur de l'application SIEL en direct sur le web :

Les utilisateurs de l'application SIEL directement sur le web trouveront le mode d'emploi détaillé sur la page d'accueil du site www.am.cfwb.be.

En cas de difficulté lors de l'encodage des élèves ou du transfert des données vers l'Administration, le numéro du helpdesk SIEL est le suivant : 02 690 82 55. Dans le cadre du comptage des élèves, une permanence téléphonique est garantie **du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h**. Un appel vers cette permanence vous permettra d'être contacté ultérieurement par un chargé de mission Siel, qui pourra répondre aux difficultés rencontrées.

- Utilisateur de l'application Creos :

En cas de souci lié à l'application Creos, une permanence de helpdesk est assurée au 04 277 07 45. Si un problème se produit à l'envoi vers SIEL, utilisez le numéro de helpdesk unique 02 690 82 55. Un appel vers cette permanence vous permettra d'être contacté ultérieurement par un chargé de mission Siel, qui pourra répondre aux difficultés rencontrées

Le service centralisé de helpdesk Creos est aussi joignable à l'adresse générale creos@cecp.be
Creos est consultable à l'adresse : www.cecp.be

- Utilisateur de l'application ProEco :

En cas de souci lié à l'application ProEco, une permanence de helpdesk est assurée au 02 256 72 00. Si un problème se produit lors de l'envoi vers SIEL, utilisez le numéro de helpdesk unique : 02 690 82 55. Un appel vers cette permanence vous permettra d'être contacté ultérieurement par un chargé de mission Siel, qui pourra répondre aux difficultés rencontrées
Un mail peut également être envoyé à l'adresse générale siel@infodidac.be. Proeco est consultable à l'adresse : www.infodidac.be

Je vous remercie d'avance de votre collaboration attentive.

Fabrice AERTS-BANCKEN
Directeur général